



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE**

**PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX  
RIZ PLUS**

**Crédit IDA-72800**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET  
POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DES  
ETUDES DE LA SECURITE DU BARRAGE, APS, APD, DAO, EXE, MGE,  
CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION  
DU BARRAGE ET DU PERIMETRE IRRIGUE DE SAHAMALOTO DANS  
LA REGION ALAOTRA MANGORO**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du barrage et du périmètre irrigué de Sahamaloto dans la région Alaotra Mangoro..
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent :
  - L'évaluation des conditions d'exploitation et de sécurité du barrage de Sahamaloto ;
  - Les études de mise aux normes internationales du barrage sur la base de Cadre Environnemental et Social (CES) et en particulier NES 4 (santé et sécurité des populations) et son Annexe 1 (Sécurité des barrages) ;
  - Et une fois assurée la sécurité du barrage,
    - Pour le barrage : la préparation des dossiers d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD), des dossiers d'exécution des ouvrages (EXE), ainsi que du Document d'appel d'offres (DAO) des travaux ;
    - Pour le périmètre d'irrigation d'environ 7,000 ha, les APD, DAO travaux.
  - Les études du périmètre comprendront également le manuel de gestion et d'entretien (MGE) des infrastructures.
  - Le contrôle et la surveillance des travaux pour la réhabilitation du barrage et du périmètre ;
  - La formation des divers intervenants sur les aspects d'exploitation et de maintenance et de sécurité des barrages.
3. La date de début de la mission est prévue pour le mois de Juillet 2024, avec une durée totale de 39 mois dont 15 mois pour la phase Etudes et 24 mois pour la phase Contrôle et surveillance des travaux. La contribution totale du personnel clé est estimée à 180 hommes mois.
4. Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être envoyés aux firmes intéressées qui en font la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La raison sociale et les coordonnées de la firme devront être clairement spécifiées dans la demande.
5. L'Unité de Gestion du Projet Riz Plus invite maintenant les firmes éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les

5

qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Avoir intervenu dans le domaine de l'aménagement hydroagricole depuis au moins quinze ans ;
  - Être en conformité avec toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris les obligations fiscales, pièces justificatives à l'appui telles que carte fiscale en vigueur, carte d'identification statistique ou tout autre document en tenant lieu ;
  - Avoir les capacités de gestion et d'organisation appropriées pour la mission ;
  - Avoir réalisé au moins durant les vingt (20) dernières années deux missions concernant l'évaluation de la sécurité des barrages pouvant irriguer une superficie d'au moins 3000 Ha ;
  - Avoir réalisé au moins 3 études d'avant-projets sommaires ou détaillés de périmètres irrigués de plus de 3.000 ha au cours des 20 dernières années.
6. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.
7. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016, Edition de Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, sans préjudice des autres dispositions applicables : « Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la *préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants ».*
8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
9. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
10. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08 heures 30 à 16 heures 30.
11. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email au plus tard le **27 Décembre 2023 à 15 heures** à l'adresse ci-après :

**Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus**  
**Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr'Antanimora**  
**101 Antananarivo – Madagascar**  
Email : [rizplus.recrutement@gmail.com](mailto:rizplus.recrutement@gmail.com); Copie à : [rpmrizplus@gmail.com](mailto:rpmrizplus@gmail.com)

Référence : « Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du barrage et du périmètre irrigué de Sahamaloto »

Antananarivo, le 4 Décembre 2023

RAZAFINDRATOANINA Vololontsoa Volatiana  
Coordonnatrice du Projet Riz Plus

